

Comme il arrive invariablement de tous les antispasmodiques, le musc a été successivement recommandé dans toutes les névroses de la sensibilité ou du mouvement : l'hystérie, la chorée, la rage, la toux nerveuse, l'apoplexie dite nerveuse, l'épilepsie, la coqueluche, l'hypochondrie, les névroses douloureuses, etc., et l'on a invoqué, bien entendu, des faits cliniques attestant qu'il a réussi, à l'occasion, dans chacune de ces maladies. La mobilité des troubles nerveux, leur tendance à une résolution ou à un répit spontanés, l'imperfection du diagnostic, qui porte à confondre des spasmes passagers avec des névroses constituées, etc., expliquent les éloges prodigués à cette substance dans ces cas si divers. Ce qu'il convient d'en dire, c'est que le musc est un antispasmodique d'une activité non douteuse et qui vient utilement accroître nos ressources dans le traitement des maladies nerveuses, et en particulier de l'hystérie.

Cette maladie protéiforme demeure le champ le moins contesté des applications utiles du musc, et les éloges qui lui ont été prodigués par des auteurs du XVI^e siècle, en particulier par Mercatus (Mercado) et Forestus, ne seront certainement pas infirmés par les médecins qui appliquent cette substance au traitement de l'hystérie. Le second de ces auteurs, dont le vrai nom, latinisé, était van Foreest, et qui jouissait au XVI^e siècle d'une telle réputation qu'on put écrire sur sa tombe le mot : « Hippocrates Batavis si fuit, ille fuit », a surtout insisté sur l'emploi du musc dans le traitement de l'hystérie; mais il ne se contentait pas de le donner à l'intérieur, et il le portait directement au contact de l'organe d'où partait le signal des pamoisons hystériques.

2° *Faux musc.*—Diverses substances ont une odeur analogue à celle du musc, et participent sans doute de ses propriétés, mais à un faible degré; telles sont: le *musc artificiel*, que l'on retire du succin; le *musc indigène*, retiré de la fiente de vache [desséchée, et les divers muscs dits *végétaux*, contenus dans différentes plantes ou se développant dans certains fruits, les poires par exemple, quand elles arrivent à une maturation avancée.

Le *musc végétal*, retiré de la *moscatelline* (1), de la *mauve musquée* (2), du *mimulus moschatus* (3), etc., a été préconisé par

(1) 237. L'hydrolat de moscatelle a été conseillé par Loiseleur des Lonchamps; il servirait avec avantage de véhicule aux potions antispasmodiques.

(2) 238. On pourrait employer les fleurs de la *mauve musquée* comme antispasmodique, en hydrolat ou en infusion.

(3) 239. Le *mimulus moschatus* n'est employé jusqu'ici que dans le pays où il croit, c'est-à-dire dans l'Oregon.

un médecin belge, Hannon (*Presse médicale belge*, août 1853), comme un succédané du musc animal. Il a donné ce nom à l'huile essentielle retirée de ces plantes odorantes. Essayée à la dose de 2 ou 3 gouttes, elle lui a paru avoir des propriétés physiologiques très-analogues à celles du musc, mais plus accentuées, et réaliser les mêmes avantages cliniques dans le traitement de l'hystérie, des troubles nerveux qui compliquent les fièvres graves, les pneumonies du sommet. La cherté du musc animal, qui le rend inabordable dans la médecine des pauvres, donne un intérêt tout particulier à ces essais.

3° *L'ambre gris* (1) est une substance d'origine animale dont les propriétés antispasmodiques, très-vantées jadis, sont un peu tombées en discrédit de nos jours. Ses applications se confondent, du reste, avec celles du musc.

L'ambrette est à l'ambre gris ce que les plantes musquées sont au musc. On ne l'emploie qu'en parfumerie; elle trouverait également sa place en médecine, à titre d'antispasmodique (2).

4° *Castoréum.* Le castoréum est un de ces antispasmodiques à passé glorieux, mais dont le présent est médiocre et l'avenir incertain. La thérapeutique, c'est visible, s'en détache de plus en plus; se contentant des apparences, elle le confond volontiers, dans ses indications, avec l'asa foetida et le musc, et elle donne la préférence à ce dernier. Cependant le castoréum paraît être un antispasmodique à électivité très-spéciale vers l'intestin et l'utérus.

Son action antispasmodique générale, pressentie par sa ressemblance avec le musc et par son odorité, est très-réelle. Aussi, à l'époque où l'on faisait grand cas et fréquent usage de ce médicament, l'adressait-on, sous mille formes, aux spasmes essentiels symptomatiques, aux troubles hystériques, à l'ataxie, aux névroses convulsives. Trousseau et Pidoux, qui ont tenté la restauration de ce médicament, le jugent utile dans certaines entéralgies, dans la dysménorrhée, etc. (3). Le castoréum entrait dans un bon nombre de ces composés en lesquels se complaisait le génie poly-

(1) 240. L'ambre gris se donne en pilules, à la dose de 25 centigr. à 1 gram., en *teinture alcoolique* préparée au 10^e, suivant la formule du Codex, et à la dose de 5 à 10 grammes.

(2) 241. On en préparait jadis une *émulsion antispasmodique*, tombée aujourd'hui, et peut-être à tort, en désuétude.

(3) 242. Le castoréum peut se donner en poudre et sous forme pilulaire, à la dose de 20 centigr. à 2 gram.

La *teinture éthérée de castoréum* du Codex, qui est au 10^e, se donne à la dose de 10 à 20 gram.

pharmaque des anciens: tels la *thériaque* [80]; le *mithridate* ⁽¹⁾, formule due à l'infortuné roi de Pont et de Bithynie, et qui se composait de 46 substances; le *philonium* ⁽²⁾, inventé par Philon (de Tarse), et qui devait ses propriétés actives à l'opium; la masse de *cynoglosse* ⁽³⁾, qui est dans le même cas.

§ 7. — Antispasmodiques à base d'essences

Les essences peuvent ajouter à leur propriété antispasmodique d'autres propriétés: être stimulantes, diurétiques, emménagogues, etc.; mais on peut affirmer que presque toutes ont, quand elles sont employées à petites doses, leur utilité relative pour combattre l'état d'éréthisme nerveux, général ou local. C'est dire l'immense variété de ce groupe de médicaments, qui, à l'état d'essence isolée ou engagée, soit dans le tissu des plantes, soit dans des hydrolats, des teintures, des extraits, etc., joue un rôle si considérable dans les prescriptions. Une énumération de tous ces antispasmodiques constituerait une liste d'une longueur fastidieuse; je me bornerai à citer les plus usités d'entre eux, en les rapportant aux familles botaniques qui les fournissent.

1° *Antispasmodiques tirés des Aurantiacées.* — Les feuilles et l'écorce du *citrus aurantium* contiennent une huile essentielle, dite de *néroli*, qui jouit de propriétés antispasmodiques consacrées par une expérience séculaire.

L'infusion de feuilles d'oranger, celle de fleurs séchées, constituent des tisanes usuelles qui à la propriété de calmer le système nerveux joignent, à la faveur de leur véhicule, une action légèrement sudorifique ⁽⁴⁾.

L'essence de néroli s'emploie isolée, à la dose de 3 à 10 gouttes,

⁽¹⁾ 243. Le *mithridate* avait beaucoup de rapports avec la thériaque d'Andromachus, et l'opium en constituait le principe le plus actif.

⁽²⁾ 244. Le *philonium* se rapprochait aussi beaucoup de cet électuaire.

⁽³⁾ 245. La masse de *cynoglosse*, conservée par le Codex, sert à faire des pilules de 20 centigr., contenant chacune 2 centigr. d'extrait d'opium et 2 centigr. de poudre de semence de jusquiame. Les autres substances moins importantes qui entrent dans la composition de cette masse pilulaire sont: l'écorce de racine de cynoglosse, la myrrhe, l'oliban, le safran et le castoréum. Les *grains sédatifs de Dumont* ont la même formule que les pilules de cynoglosse, sauf que l'opium y est remplacé par le lactucarium.

⁽⁴⁾ 246. La tisane de feuilles d'oranger se prépare avec 5 gram. de feuilles sèches et 25 gram. de feuilles fraîches pour 1,000 gram. On associe souvent, dans cette tisane, parties égales de tilleul et de feuilles d'oranger.

ou on la recueille en frottant avec du sucre l'écorce des oranges fraîches.

L'essence d'oranger, dont l'odeur fragrante *entête*, c'est-à-dire produit une modification cérébrale très-évidente, même en plein air (comme j'ai pu m'en assurer sur moi-même, en me promenant un soir dans la campagne des environs de Nice, à l'époque de la floraison des orangers), ne pourrait-elle pas être employée avantageusement en inhalation, à la dose de 1 ou 2 gram., comme moyen de combattre un état spasmodique?

L'eau de fleur d'oranger ⁽¹⁾ est la plus usuelle de ces préparations; c'est à la fois un condiment et un médicament, et, quand elle est fragrante, récemment préparée et donnée à doses suffisantes, elle constitue un médicament qui n'est pas dépourvu d'activité. C'est la valériane des petits enfants.

2° *Antispasmodiques tirés des Tiliacées.* — Les fleurs du tilleul contiennent une essence très-suave, associée à une assez grande quantité de mucilage, qui donne à leur infusion une saveur onctueuse. On en prépare une eau distillée ⁽²⁾ qui sert de véhicule aux potions antispasmodiques et une infusion ⁽³⁾. On se sert quelquefois aussi du tilleul sous forme de bains. Cette pratique, imaginée par Rostan, a été adoptée par beaucoup de médecins, qui considèrent, et non sans raison, les bains de tilleul comme plus calmants que les bains ordinaires ⁽⁴⁾.

3° *Antispasmodiques tirés des Valérianées.* — La réputation antispasmodique de la valériane et des produits qui en dérivent est justement établie, et l'on peut affirmer que la valériane est, à elle seule, plus fréquemment employée que tous les autres antispasmodiques réunis pour combattre les spasmes, les vapeurs,

⁽¹⁾ 247. L'eau de fleur d'oranger, préparée par la distillation des fleurs, rend 2 litres par kilogramme de celles-ci. Doses de 10 à 50 gram.

Le sirop de fleur d'oranger, qui sert à édulcorer les potions antispasmodiques, contient environ moitié de son poids d'hydrolat de fleur d'oranger.

⁽²⁾ 248. L'eau distillée de tilleul est le produit de la distillation des fleurs (1 partie de fleurs donne 4 parties d'eau distillée). On l'emploie aux doses de 100 à 150 gram.

⁽³⁾ 249. La tisane de tilleul se prépare avec 5 parties de tilleul pour 1,000 d'eau.

⁽⁴⁾ 250. Le bain de tilleul du Codex ne contient que 500 gram. de ces fleurs pour un bain ordinaire. Jeannel fait remarquer, avec raison, qu'il faut doubler ou tripler cette dose. On doit donc prescrire 1 kilogr. par bain, et recommander de recouvrir la baignoire.